



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

transfert des cendres de Lamartine au Panthéon

Question écrite n° 29778

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les attentes du comité Lamartine. Homme d'État élu pour la première fois député il y a 175 ans, nombreux sont ceux qui souhaiteraient qu'il puisse intégrer le Panthéon. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement entend accueillir favorablement cette attente.

### Texte de la réponse

En application d'une doctrine constante, l'hommage national suprême que constitue la décision de faire entrer la dépouille d'une personnalité au Panthéon relève de la seule compétence du Président de la République qui exerce ce droit à titre strictement personnel.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29778

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 août 2008, page 7266

**Réponse publiée le :** 21 octobre 2008, page 9024